

L' Abeille.

14ème Année.

"Je suis chose légère et vais de fleur en fleur."

14ème Année.

VOL. XIV.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 21 FÉVRIER, 1881.

No. 21.

Un ami.

Sur les aspérités du chemin de la vie,
Qu'il est doux pour un cœur de semer, chaque
[jour,
De semer sur ses pas un peu de sympathie
Afin de moissonner plus tard un peu d'amour !

Quand des flots de douleur débordent de votre
[âme,
Que la déception trompe tous ses desirs,
Que des pleurs ont voilé ce beau regard de flamme,
Que l'ennui gémisse au sein de tous ses vains plaisirs ;

Quand nul être vivant, quand rien dans la nature,
Ne peut chasser du cœur un vague désespoir,
Qui rongé lentement l'âme de sa morsure
Et réduit à néant ce qui restait d'espoir ;

Passant, par un beau jour, rêveur et solitaire,
Concentrant avec peine une amère douleur,
Voyant des pleurs secrets, disant une prière,
N'avez-vous rencontré sur votre route un cœur !...

Un cœur... pour dissiper tout lugubre fantôme
Et de ces longs malheurs parer un peu les coups ;
Un cœur... pour soulager ; pour mettre un peu
[de baume
Sur votre âme souffrante et pleurer avec vous !...
REVUE.

Québec, 21 février 1880.

Les Récollets à Québec.

III

*Les Récollets à Québec depuis la conquête
du Canada par l'Angleterre jusqu'à
leur extinction (1759-1849.)*

(Suite et fin.)

Cette dernière partie de l'histoire des Récollets aura très peu d'étendue. Le changement de domination fut pour la famille franciscaine, comme pour celle des Jésuites du Canada, un événement fatal ; aussi, depuis cette époque, voyons-nous avec regret ces bons religieux dépérir chaque année et traîner une pénible existence. Je les comparerais volontiers à ces grands hommes qui ont fourni une brillante carrière, rendu des services immenses à leur patrie, rempli l'univers de leur nom et qu'une maladie incurable conduit lentement et obscurément au tombeau ; ils sont presque complètement couverts du voile de l'oubli, lorsque la mort vient enfin les frapper. C'est ainsi que s'éteignirent les Récollets : premiers apôtres de la Nouvelle-France, ils avaient enduré pour Jésus-Christ et son évangile toute espèce de privations et de souffrances ; leur crédit à la cour et auprès des gouverneurs de la colonie

avait été considérable ; ils avaient joué un rôle important à tous égards, et leurs services incontestables devaient couvrir en quelque sorte les torts qu'ils avaient pu avoir dans le cours de leur longue carrière ; mais, après la conquête, cet ordre religieux s'affaiblit et s'étiola, pour ainsi dire, sous l'étreinte des vainqueurs ; la vie semble se retirer de ce grand corps ; on sent qu'il va bientôt mourir ; l'oubli et le vide se font insensiblement autour de lui, et lorsque la mort vient frapper son dernier coup, l'insouciance humaine n'a plus une seule larme à verser ; l'ingratitude a déjà passé l'éponge sur le cercueil qui recouvre ces restes vénérables et a effacé dans les âmes presque tout souvenir des bienfaits reçus.

Le trente-troisième article de la capitulation de Montréal, tel que proposé par le marquis de Vaudreuil, portait que les communautés des Jésuites, des Récollets et des Sulpiciens, seraient maintenues dans leurs constitutions et privilèges. Mais le général Amherst avait écrit au bas de cet article : "Refusé jusqu'à ce que le plaisir du roi soit connu." Ce refus du commandant anglais jetait nos religieux dans une terrible perplexité ; c'était une véritable épée de Damoclès suspendue sur leurs têtes ; avec les idées d'intolérance religieuse qui régnaient encore à cette époque à la cour d'Angleterre, ils pouvaient s'attendre à chaque instant à voir le roi signer l'arrêt définitif de leur suppression. Ces craintes paraissaient d'autant mieux fondées que le fanatisme protestant mettait tout en œuvre à Londres pour empêcher même la nomination d'un évêque catholique au siège de Québec, devenu vacant par la mort de Monseigneur de Pontbriand (1760). "Que nous sommes tristes ! écrivait Monsieur Gravé, prêtre du Séminaire, le 25 octobre 1763, à Monsieur de Villars qui était alors à Paris ; il y a deux jours que nous reguemes l'affligeant règlement de la cour qui nous refuse un évêque comme une chose contraire aux lois de la Grande-Bretagne. Les Jésuites et les Récollets mourront chez eux, mais n'auront point de successeurs....." Le traité de Paris, conclu la même année entre la France et l'Angleterre, ne pouvait les rassurer complètement. En effet,

par ce traité, Sa Majesté Britannique s'engageait à "donner les ordres les plus efficaces pour que ses nouveaux sujets catholiques pussent professer le culte de leur religion, selon les rites de l'Eglise de Rome, autant que les lois de l'Angleterre le permettront." Ces restrictions n'étaient pas de nature à inspirer aux religieux établis au Canada une grande confiance dans l'avenir ni à leur garantir une profonde sécurité. Les espérances qu'ils avaient nourries jusque-là de voir le Canada passer de nouveau sous le sceptre de la France, s'étaient évanouies sans retour. A moins d'un changement subit et imprévu dans l'état des esprits en Angleterre, les religieux de notre pays devaient s'attendre de voir dans un avenir peu éloigné leur personnel s'éteindre avec leurs propriétés dont le gouvernement finirait par s'emparer.

Quoiqu'il en soit, il est certain qu'il y eut encore des professions religieuses chez les Récollets longtemps après la conquête. En effet, lorsque Monseigneur Hubert, par une ordonnance en date du 14 septembre 1796, décréta, en vertu de pouvoirs accordés par le Saint-Siège, la sécularisation des Récollets, il fit une mention expresse de religieux *clercs et laïques* qui avaient fait leur profession depuis 1781 dans leur convent de la haute-ville.

Cette ordonnance fut rendue huit jours après le violent incendie qui avait dévoré le convent et l'église de ces religieux. Le 6 septembre 1796, le feu se déclara dans une maison de la rue St-Louis, Les flammes, poussées par un vent impétueux, se communiquèrent bientôt à l'établissement des Récollets. Au bout de quelques heures il ne restait plus de ce magnifique édifice qu'un monceau de cendres fumantes. C'est sur l'emplacement de ces ruines que s'éleva plus tard la cathédrale anglicane.

Les Récollets se trouvaient sans abri et complètement ruinés ; ils ne pouvaient songer à rebâtir leur monastère ; l'état de dénuement dans lequel les avait jetés cette catastrophe et le petit nombre de religieux auquel ils se trouvaient réduits rendaient cette entreprise inutile et même irréalisable. L'évêque de Québec, par son ordonnance, permit à ceux qui le désiraient de se retirer dans leur maison de Montréal ; il accorda aux